

Zeitschrift: Bulletin de la Société romande d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 19 (1922)
Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Pour tout ce qui concerne le Journal, la Bibliothèque et la Caisse de la Société, s'adresser à M. SCHUMACHER à Daillens (Vaud).

— Compte de chèques et virements II. 1480. —

Secrétariat :
Dr ROTSCHY,
Cartigny (Genève).

Présidence :
A. MAYOR, juge,
Novalles.

Assurances :
L. FORESTIER,
Founex.

Le *Bulletin* est mensuel ; l'abonnement se paie à l'avance et pour une année, par Fr. 6.—, à verser au compte de chèques II. 1480, pour les abonnés domiciliés en Suisse ; par Fr. 7.— pour les *Etrangers* (valeur suisse). Par l'intermédiaire des sections de la Société romande, on reçoit le *Bulletin* à prix réduit, avec, en plus, les avantages gratuits suivants : Assurances, Bibliothèque, Conférences, Renseignements, etc.

Pour la publicité s'adresser exclusivement à :

ANNONCES-SUISSES, S. A.,

Société Générale Suisse de Publicité, J. HORT, Lausanne.

DIX-NEUVIÈME ANNÉE

N° 6.

JUIN 1922

SOMMAIRE. — Conseils aux débutants pour juin, par SCHUMACHER. — Office du miel (suite), par F. JAQUES. — Reconnaissance, par SCHUMACHER. — Les parfums du miel, par Alin CAILLAS, ing. agr. — L'essaim naturel, par Louis ROUSSY. — Capture d'une colonie vivante à l'état sauvage (illustr.), par A. TOURATIER. — A propos du désarmement des abeilles, par E. FARRON. — Reine bourdonneuse ou reine vierge ?, par CHAPPUIS. — L'abeille carniolienne, par Ulysse TORCHE. — Assurances, rapport du préposé pour 1921, par L. FORESTIER. — Piqûre d'abeille, par O. V. — Rapport sur le contrôle du miel en 1921, par Aug. CHAPUISAT. — Semaine d'apiculture à Marseille, par N. P. KUNNEN. — Comment repeindre une ruche habitée (réponse à la question N° 4), par A. PORCHET. — Nouvelles des sections. — Nouvelles des ruchers.

CONSEILS AUX DÉBUTANTS POUR JUIN

Robin des Bois, dans le journal *Mon chez Moi* chante :

De l'azur, des rayons, des roses !
Les corolles fraîches écloses -
Palpitent au Zéphyr qui vient rider les eaux ;
Et de la terre en joie, il monte un doux cantique
Dont les arbres font la musique
En balançant les nids ainsi que les berceaux.

* * *

Le frais velours des prés s'étoile,
Un vieux pommier tordu se voile
D'une livrée en fleurs à l'aspect original.
Tout est vêtu de neuf, l'ombre même s'égaie
Et la moindre petite haie
A des airs glorieux de bouquet nuptial.

Les cheveux peuvent blanchir ou se raréfier sur nos têtes, mais qui a pu rester insensible devant les merveilles qui se sont révélées depuis les premiers jours de mai ? Les apiculteurs, qui ont tous un peu ou beaucoup de poésie dans le cœur (un peu ou beaucoup de toquade, disent les moqueurs) ont particulièrement joui de ces beaux jours : leurs abeilles les invitaient plus que d'autres à ouvrir leurs yeux, leurs oreilles, tous leurs sens. Quelle transformation dans la nature et... dans les colonies aussi. Des ruchées de rien du tout à fin avril ont des airs de puissance maintenant.

N'anticipons pas cependant. L'apiculteur, qui veut être sage, ne parle de sa récolte que lorsqu'il la tient... dans ses bidons. Mais il est si doux d'espérer, de rêver une belle, une magnifique récolte ! A comparer la situation de 1922 avec celle de 1921, l'année présente vaut mieux, au moins dans nos contrées.

L'année passée nos butineuses n'avaient pu profiter ni des cerisiers ni des dents de lion ; cette année, bien que le banquet ait été écourté, il y a eu cependant de bonnes journées où la bascule avait son fléau dirigé du bon côté.

Mon cher débutant, en juin donnez de la place, et pour la ponte et pour la récolte. Une fois les hausses posées, n'allez pas, quoique le désir en soit bien fort, visiter trop souvent ces « coffres-forts » de vos colonies, surtout pas les premiers jours ; il faut les laisser tranquilles, laisser ces architectes à leur besogne de réparation et de préparation des rayons. Si vous n'avez pas donné à bâtir des rayons de couvain, donnez maintenant des rayons de hausse ; c'est en quelque sorte un besoin, une nécessité pour une colonie d'émettre de la cire, de bâtir. On n'a jamais trop de rayons bâtis d'ailleurs. Si vous voulez des « sections » ou du miel en rayons, attendez des jours favorables, où la floraison soit abondante et ne placez ces « sections » que sur des colonies fortes, capables de les achever rapidement.

C'est du miel très apprécié que ce miel en rayons ou en sections, mais cela demande aussi beaucoup de soins et de surveillance ; la façon la plus simple d'en avoir, c'est encore le vieux « capot » de paille, toujours recherché ; vous pouvez naturellement en faire bâtir à vos ruches modernes Dadant ou Layens ou autres ; il suffit d'imiter le trou, en l'agrandissant, des vieilles ruches de paille.

Cette année c'est juin surtout qui donnera, espérons-le, une bonne récolte ; pour faciliter le travail de nos ouvrières, fauchez l'herbe devant les ruches, enlevez les toiles d'araignée ou les branches d'arbustes ou d'arbres qui gênent le vol alourdi des abeilles chargées ; ouvrez les trous de vol aussi grands que possible, soulevez le devant et mettez-y des cales si vous ne vous êtes pas munis des grandes entrées Rithner dont nous avons parlé dans le numéro de février.

Juin sera aussi le mois des essaims. La sortie d'un essaim reste toujours quelque chose d'émotionnant, même pour de vieux routiers, à condition que cet exercice ne se répète pas trop souvent, ni surtout pour la même ruche. Tâchez d'éduquer vos abeilles pour qu'elles n'essaient pas juste au moment où la cuisinière vous appelle parce que la soupe est sur la table et le rôti cuit à point. Cette éducation, j'en conviens sans peine, est assez difficile : les essaimeuses semblent y mettre de l'ironie, elles choisissent volontiers l'instant où vous vouliez justement faire autre chose et il se raconte à ce propos de fort jolies histoires, mais l'exiguité nécessaire des « conseils » ne permet pas de les introduire ici. Malgré l'inopportunité de ces sorties d'essaims, gardez votre sérénité... si vous le pouvez et mettez tout votre soin à les faire prospérer. Je ne reviens pas sur les différentes manières de les traiter et de manier la souche ; cependant je rappelle qu'une des façons les plus simples et les plus avantageuses à bien des points de vue, c'est de mettre l'essaim dans une ruche propre, garnie de rayons gaufrés. Cette ruche nouvelle, mettez-là à la place de la souche que vous transportez un peu plus loin ; c'est une vieille méthode, classique presque, qui a l'avantage d'éviter l'essaimage secondaire et tertiaire, de renforcer encore l'essaim qui peut, en bonne saison, non seulement vous bâtir de superbes rayons tout neufs, mais encore vous donner une petite ou une lourde hausse. Puis avec la souche, vous pouvez faire, si cela vous chante, une ou deux nouvelles colonies qui prospéreront si bien, grâce à la saison, que l'année suivante elles seront vos plus belles.

Il faudra naturellement les suivre, les dorloter un peu, mais c'est une des choses les plus intéressantes en apiculture que de voir se développer ces jeunes colonies, ces belles plaques de couvain d'une jeune reine, etc., etc.

Bonne récolte à tous de façon que le miel puisse redevenir, grâce à l'abaissement de son prix, ce qu'il doit être : un mets incomparable à la portée de tous et non plus ce qu'il a dû être ces dernières années, un article de grand luxe à l'usage des nouveaux riches seulement.

Daillens, 19 mai.

Schumacher.

OFFICE DU MIEL ¹

(SUITE)

La récolte.

a) Peuvent être soumises au contrôle : 1° La première récolte. 2° La deuxième récolte. 3° La récolte annuelle.

b) Pour récolter le miel qui doit subir le contrôle, il faut observer ce qui suit : Le miel est mûr lorsque les cellules sont operculées ou lorsque les cellules non operculées ne contiennent que du miel qui ne coule pas facilement lorsqu'on renverse le cadre. Un miel trop coulant n'est pas mûr et ne sera pas admis par le contrôle.

Le goût du miel peut subir les influences de toutes sortes d'odeurs désagréables, telles l'influence de la fumée et de toutes les substances à odeur forte qui pourraient avoir séjourné préalablement dans les ustensiles. La plus grande propreté est obligatoire.

Le miel qu'on veut liquéfier doit être chauffé au bain-marie ou au soleil et ne doit jamais être exposé à une température plus élevée que 50° ; si on dépasse cette limite, le miel perd sa couleur primitive et son arôme délicat.

Le maturateur avec robinet est l'ustensile indispensable à tout apiculteur qui veut faire contrôler sa récolte. Le miel doit préalablement passer dans un tamis très fin, puis le maturateur est recouvert d'une mousseline pour permettre encore l'évaporation de l'excédent d'eau qu'il pourrait contenir. Lorsque le miel s'est reposé quelques jours, on peut le soutirer et remplir les bidons d'expédition qui seront ensuite fermés soigneusement.

Les ustensiles à miel doivent être d'une extrême propreté, les bidons doivent être brillants et sans odeur, il ne faut jamais les graisser à l'intérieur. Un bidon bien lavé et bien séché ne se rouille jamais si on le conserve dans un local sec.

Il ne faut jamais verser du miel dans un bidon qui contient encore du vieux miel.

Les bidons doivent être fermés hermétiquement. Le local où le miel est travaillé et conservé doit être sec, tempéré, sans odeur de pétrole, de fromage ou d'autres matières.

¹ Une dernière partie traitera du contrôle ; en attendant, les apiculteurs qui s'inscriront pour le contrôle sauront trouver dans cet article les directions principales.

Instructions pour les contrôleurs.

Le secrétaire de la Section transmet au contrôleur la liste des ruchers qu'il doit contrôler, le nombre correspondant de bordereaux de contrôle, de verres d'échantillons, de cartes d'avis.

L'apiculteur doit être avisé de la visite du contrôleur.

Le contrôle doit être fait d'après les présentes instructions et les notes du contrôleur doivent être inscrites sur le bordereau dans l'ordre suivant :

1^o Numéro des verres échantillons.

2^o La quantité de miel présenté (le contrôleur s'informe si les bidons présentés contiennent la récolte entière).

3^o La quantité de miel que l'apiculteur désire inscrire pour la vente par l'office. Le prix de vente n'est pas nécessaire.

4^o La couleur sera indiquée par clair, brun, foncé (le contrôleur observe si le miel présenté dans les bidons est de même couleur).

5^o Le contrôleur prendra deux échantillons dans différents bidons, dont un dans le bidon où le miel ne lui paraîtra pas très propre.

6^o Si le miel est encore dans le maturateur, le contrôleur prendra le premier échantillon portant la lettre A au robinet du maturateur, le deuxième échantillon portant la lettre B au-dessus du maturateur en écartant l'écume.

Propreté. — Le miel qui contient à sa surface des particules de cire sera signalé à l'attention de l'apiculteur, en spécifiant que les conditions de présentation ne sont pas remplies.

Densité. — Est à noter : granulé, épais, clair, trop clair ou clair à la surface, épais dans le fond, etc.

Goût. — Le contrôleur ne goûte le miel que dans le cas où il constaterait la présence de corps étrangers ou d'odeur étrange dans le local.

Bidons et fermetures. — Sont-ils solides et propres en dedans et en dehors ? propres à l'usage ? construits spécialement ? fermeture suffisante ?

Maturateur et tamis. — Le contrôleur se fait présenter le tamis et le maturateur et examine si ces ustensiles sont propres.

A quel moment la récolte a été faite. — En une fois ou plusieurs fois ? pourquoi ? date ?

La manipulation. — La récolte a-t-elle été agitée, brassée ? ou maintenue chaude ? Comment ? Chauffée ou mélangée ?

Local de manipulation. — Ici comme sur tous les points, le contrôleur doit faire part à l'apiculteur de ses observations.

Observations sur le rucher. — Le contrôleur prendra des notes sur le rucher, concernant l'ordre, la bonne tenue, la force des ruches, la propreté des ustensiles de nourrissage.

Il a le droit de se faire présenter l'intérieur des ruches, s'il le désire, d'examiner si elles ont la loque. Le contrôleur doit s'informer si l'apiculteur n'a pas hiverné ses colonies en laissant les hausses, s'il a placé des nourrisseurs sur les hausses.

A la fin de l'expertise, l'apiculteur doit verser au contrôleur la taxe de contrôle en faveur de la caisse de la Section pour les débours de contrôle.

La carte de contrôle est envoyée à l'apiculteur par le Comité de la Section.

A la fin de sa tournée d'inspection et de prélèvement d'échantillons, le contrôleur prévient le Comité de la Section.

Le contrôleur, comme membre du jury, a l'obligation de juger tous les échantillons des membres de la Section.

Le Jury.

Les contrôleurs peuvent être membres du jury, celui-ci est formé de trois membres et d'un secrétaire. Les échantillons de miel doivent être numérotés à nouveau par le secrétaire pour que les membres du jury ne les reconnaissent pas.

7. Ordre du jugement.

1^o Couleur. — Les verres d'échantillons seront examinés dans leur ensemble et particulièrement ceux dont les mêmes numéros seraient dissemblants, si la couleur est différente pour les échantillons portant le même numéro, ces deux échantillons seront mis à part.

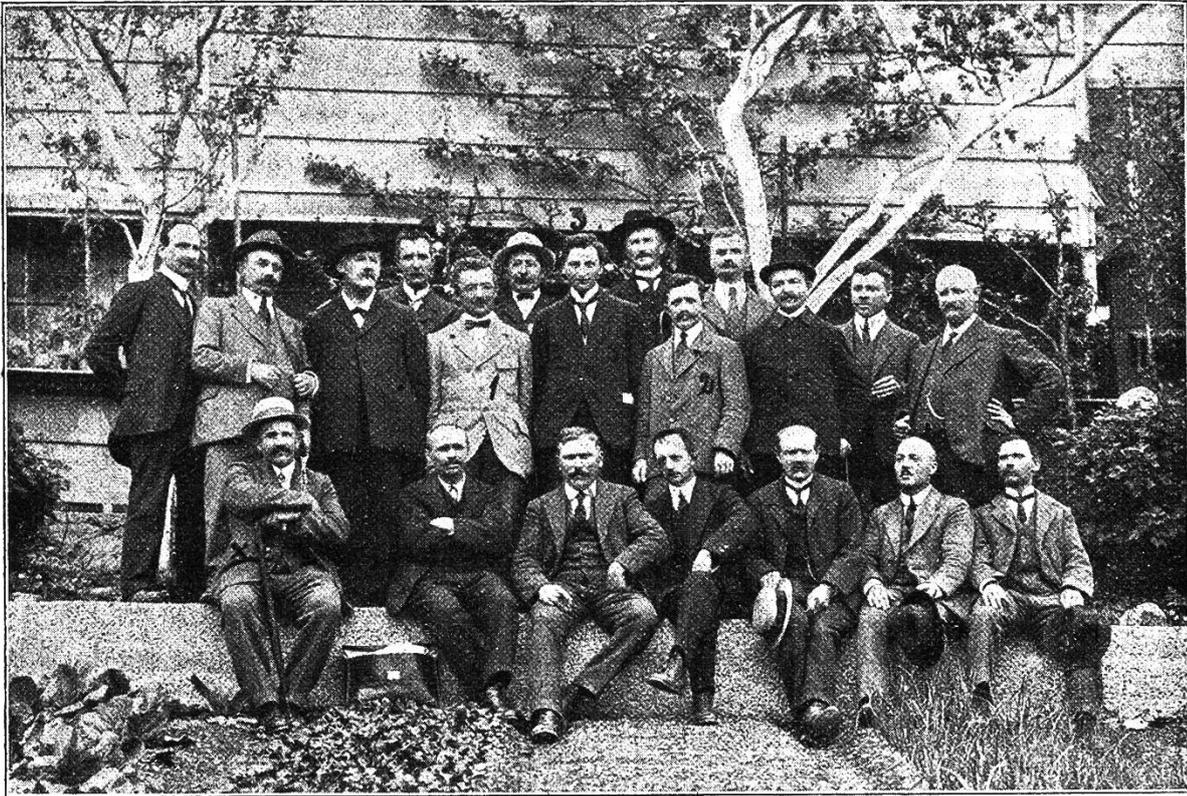
Densité. — Tous les échantillons placés à une même température seront éprouvés en les remuant et les retournant pour examiner leur densité. Le miel pur doit couler lentement, les deux échantillons portant les mêmes numéros seront comparés. Ceux qui sont trop liquides sont groupés à part.

Propreté. — Les échantillons restant seront éprouvés sur leur propreté. S'il y a encore du flottement à la surface, ils contiennent des corps étrangers. Ces échantillons sont aussi groupés à part.

Goût. — Les échantillons de tous les groupes seront goûtés et un jugement sera établi sur chaque groupe, d'après la couleur, la densité, la propreté et le goût. Ce qui importe, c'est de connaître si le miel a un goût pur ou si le goût est influencé par un corps étranger.

Au procès-verbal on notera les mentions spéciales des quatre facteurs ci-dessus et on établira une note d'ensemble qui sera exprimée par : bon, conditionnellement bon, insuffisant. Si dans l'une ou l'autre de ces rubriques le jury trouve quelque chose de douteux, le miel est classé : « conditionnellement bon ».

Les offres de miel « conditionnellement bon » ne seront pas acceptées par l'Office du miel. Pour ce qui est de la convenance rela-



Assemblée des inspecteurs et surveillants de la loque
(Fédération jurassienne à St-Imier, en mai 1921).

tive de la couleur, de la densité et du goût, le jury juge définitivement. Pour ce qui est du goût douteux, le jury détermine définitivement la note « conditionnellement bon » ou insuffisant.

L'inobservation des règles admises relatives à la maturité, les mélanges trop clairs doivent porter la mention « insuffisant ».

Les apiculteurs sont informés des résultats, ceux qui obtiennent la mention « insuffisant » sont informés par écrit. Le secrétaire inscrit les résultats sur le livre de contrôle en regard des numéros respectifs, sous lesquels le jury les a jugés et sous le numéro de contrôle primitif.

Les miels qui étaient destinés à l'office et qui sont censurés par la mention : conditionnellement bon et insuffisant doivent faire l'objet d'une mention spéciale sur le procès-verbal de la séance du jury

(livre de contrôle), parce qu'un contrôle dont il ne serait pas fait mention pourrait faire crouler notre organisation. Pour cette raison, l'Office du miel se réserve le droit de prendre des renseignements sur le livre des procès-verbaux du contrôle dans les sections.

La fin de la séance du jury est consacrée au contrôle des ruchers sur la base des observations notées par les contrôleurs, désirs et vœux des jurés.

Les honoraires des jurés seront payés par les Sections proportionnellement à leur travail.

Le chef du contrôle :

F. Jaques.

Tous les producteurs sont priés de *conserver soigneusement* les instructions ci-dessus (numéros de mai et de juin) car elles ne seront pas répétées.

Le Comité.

RECONNAISSANCE

Ils sont nombreux ceux qui ont eu la douleur de passer par les hôpitaux, mais nombreux aussi ceux qui ont eu le privilège d'y être soignés, dorlotés par ces personnes au dévouement permanent qu'on appelle les diaconesses. Parmi les apiculteurs qui ont joui une fois ou l'autre de ces soins, il en est qui seraient heureux de témoigner leur reconnaissance et voici l'occasion de le faire : L'hospice de Saint-Loup, maison-mère où s'instruisent les futures diaconesses, aurait besoin d'un rucher dont le produit irait adoucir les souffrances des malades qui y sont soignés et procurer à nos chères diaconesses la délicieuse friandise qu'est le miel.

Nous sommes persuadé que tous les amis de Saint-Loup, tous ceux qui connaissent le bien immense que fait cet établissement, seront heureux de saisir cette occasion de lui témoigner pratiquement leur affection.

Les dons en argent peuvent être versés au compte de chèques de la Romande, II 1480, Daillens. Les dons en nature (essaims, ruches, rayons, cire gaufrée, etc.) peuvent être envoyés directement à M. Béguin, directeur, Saint-Loup.

Schumacher.

1^{re} liste : Dr Rotschy, Cartigny, fr. 5.—

Schumacher, Daillens, 1 ruche habitée.

LES PARFUMS DU MIEL

Il est un fait reconnu depuis longtemps, c'est que le miel, indépendamment de ses vertus alimentaires, possède aussi une valeur réelle en médecine et en thérapeutique. En général, les nectaires qui secrètent le nectar voisinent avec d'autres glandes spéciales qui secrètent des essences diverses, des parfums qui font que nous reconnaissons certaines fleurs à leur odeur particulière. Ces parfums pénètrent dans le miel et ce dernier se désigne souvent d'un nom qui indique la fleur sur laquelle il a été recueilli ou tout au moins l'essence de fleur dominante. Le miel de sainfoin, celui de tilleul, ceux d'acacia de bruyère et de sarrasin sont bien connus et les gourmets reconnaissent par la simple dégustation à quel miel ils ont à faire.

C'est donc qu'il existe dans le miel un extrait quelconque, assez fort pour donner son arôme particulier par delà les sucres qui l'englobent. Mais il doit exister en quantité tellement petite que sa recherche et son isolement doivent être difficiles.

Nous avons essayé de faire quelques recherches sur ces parfums du miel et nous avons pu isoler et doser un produit volatil ayant le même parfum que le miel dont il provenait.

Nous nous sommes basé, cela est évident, sur la volatilité des essences et l'appareil suivant nous a permis de les isoler.

On met en relation un ballon ordinaire avec un autre, plus petit, placé en contre-bas, et baignant soit dans un mélange réfrigérant, ou plus simplement dans l'eau courante.

Les deux récipients communiquent avec une trompe à eau, à l'aide de laquelle on fait le vide. Le premier ballon est rempli d'un mélange par parties égales d'eau et de miel qu'on chauffe au bain-marie. On comprend très bien ce qui se passe. Par suite de l'élévation de température et du vide produit par la trompe, l'eau distille entraînant avec elle la plus grande partie du ou des essences qui, en raison de leur très faible proportion, se dissolvent dans l'eau de condensation.

On distille environ pendant deux heures et l'on recueille un liquide parfaitement limpide, qui sent absolument le miel. Le petit fait suivant montrera que les abeilles même peuvent s'y tromper.

Nous avons préparé environ 50 cm³ de cette solution aromatique provenant d'un miel très parfumé de labiées. La solution, placée dans un verre à expérience étant restée sur la table du laboratoire, dont la fenêtre donnant sur le jardin était restée grande ouverte.

Pendant le déjeuner, trois abeilles furent attirées par la solution qui répandait sans doute pour un odorat d'insecte une bien douce

odeur, puisque l'une d'elle n'hésita pas à pénétrer dans la coupe parfumée où elle périt d'ailleurs de la plus atroce noyade.

L'ouvrière avait donc été trompée par la similitude de parfums et cela prouve sans doute que la simple distillation en présence d'eau permet d'obtenir à peu près intégralement les essences du miel.

Ces huiles essentielles existent en trop petite quantité pour qu'il soit possible de les isoler à l'état de pureté.

Nous avons pensé à une réaction caractéristique des huiles essentielles, indiquée par Pelouze et Fremy, et qui est la suivante :

L'acide chlorhydrique concentré est absorbé par les produits en question et donne naissance à des chlorhydrates cristallins parfaitement définis. Nous nous sommes donc basé sur cette propriété pour essayer d'obtenir ces huiles à l'état solide.

Nous rendons compte ci-dessous d'une expérience relative à un miel très aromatique de Provence.

Pesée 10 gr. 873 de miel. Ajouté 35^{cc} d'eau et distillée à la trompe comme nous l'avons indiqué précédemment.

Recueilli 41^{cc} de liquide.

Pris 25^{cc} et ajouté 2^{cc} d'acide chlorhydrique pur à 22° Baumé. Evaporé lentement au bain de sable, dans un creuset de platine.

Tare du creuset = 4 gr. 105

Creuset et extrait sec = 4 gr. 109

Extrait sec 0 gr. 004

Ce qui nous donne pour la totalité du filtrat :

$$\frac{0.004 \times 41}{25} = 0.0065$$

Cherchons la proportion correspondante à 100 gr. de miel :

$$\frac{0.0065 \times 100}{10.873} = 0.0597$$

ce qui donne sensiblement 0,06 % d'essence.

Cette quantité est très faible, et nous n'avons donné cette expérience qu'à titre d'indication. Répétée sur un sirop de glucose, ou sur un sucre interverti, elle ne donne rien, ou plutôt, on recueille un liquide *sentant le foin*, n'ayant aucune analogie avec le distillat obtenu avec un miel pur et naturel.

Il est évident que nous ne pouvons espérer tirer un enseignement quelconque de la seule considération des parfums du miel. Il était cependant indispensable d'en toucher deux mots dans une étude qui veut être aussi complète que possible.

Alin Caillas, ingénieur agricole.

L'ESSAIM NATUREL

doit être considéré comme l'œuvre de création que la nature met à la disposition des abeilles pour propager l'espèce.

Pendant des jours propices, généralement au début d'une récolte, des ruches destinées par la force naturelle créatrice, sont prises d'une activité extraordinaire, ou fièvre de l'essaimage, que l'on prétend pouvoir régulariser avec divers moyens, mais à mon avis il n'y a pas grand chose à faire.

Pendant plusieurs accidents conduisent à répandre cette fièvre : colonie serrée, ruche défectueuse, reine à bout de force.

Malgré cela, des ruches où rien ne laisse à désirer, essaiment quand même. M. Tricoire dit que cet acte ressemble à un malheur, à une fuite éperdue, allant à prétendre à la mise à sac des magasins de la ruche. Ce n'est point du pillage ; avez-vous vu un essaim naturel en ruche, bâtissant avec rapidité la demeure nouvelle ; il faut pourtant des matériaux nécessaires pour subvenir au besoin, si le mauvais temps allait couper cet élan merveilleux.

C'est la fécondité, nul insecte ne travaille à la reproduction aussi vaillamment que les abeilles.

C'est l'ordre social de cette espèce vivant en multitude à l'instar de la famille humaine, un fils se détachant du foyer pour en créer un nouveau, identique. Chez nos butineuses qui partent en chantant, munies de leur dot afin de construire cette cité future qui les élèvera au rang de colonie, c'est la même raison profonde.

Aigle, le 5 mai 1922.

Louis Roussy.

CAPTURE D'UNE COLONIE VIVANTE A L'ÉTAT SAUVAGE

Grâce à des habitudes immémoriales, la « Vallée Noire » sud-est du Boischaut berrichon, tire son caractère particulier de la multiplication de ses arbres, écrit Georges Sand.

En effet, excepté les noyers et quelques ormes séculaires autour des domaines et des églises de hameaux, tout est étêté, ébranché impitoyablement dès la moisson terminée pour la nourriture du bétail pendant l'hiver.

Cette monstrueuse coutume, qui fait de chaque arbre un nain trapu ou un baliveau rugueux, active une végétation, par elle-même déjà luxuriante, et donne au touriste qui contemple cette contrée des hauteurs de Presles du Plessis ou de Corlay, l'illusion d'une forêt aux colossales proportions.

Ce pays de petite propriété, où chaque héritage est séparé du voisin par des haies vives où s'espacent des arbres d'essences diverses, compte un nombre infini de têtreaux.

Il y en a de tout âge, de l'adolescent décapité au dernier été, à l'ancêtre chenu, déjeté et noueux comme un malheureux atteint de rhumatisme déformant, n'ayant de vie qu'à fleur d'écorce et dont le



Rucher annexe de M. Touratier, secrétaire général des apiculteurs du Berrey (France).

cœur mort sert de pâture aux vers et s'évide petit à petit sous le bec des pics.

Certains recèlent des cavités précieuses pour les essaims en quête d'un gîte.

Nous en avons recensé près d'une trentaine servant de refuge à des abeilles.

On ne réussit pas toujours à les capturer, car la cavité choisie est plus ou moins accessible.

En 1919, nous avons repéré une colonie logée dans la dernière couronne d'un chêne têtreaux, à huit mètres du sol, dans les dépendances du domaine de Boucaud.

L'opération paraissait d'autant plus difficile que l'arbre avait été ébranché au cours du précédent hiver.

A l'aide d'une échelle, nous grimpons jusqu'au trou de vol, en l'espèce le trou d'un pic vert.

Après un léger enfumage, et une sorte d'auscultation de l'arbre, nous avons la certitude que la colonie ne descend pas jusqu'à la



Capture d'une colonie vivante dans un arbre.

deuxième couronne et nous marquons l'endroit où nous devons, à la cognée et à la scie, faire la section nécessaire.

Nous bouchons le trou de vol avec une poignée d'herbes sèches.

A l'aide d'un fort câble, la tête de l'arbre est attachée solidement, et assez court à la deuxième couronne. Elle est attachée une seconde fois à un autre câble faisant un tour sur le moignon d'une branche,

dispositif qui permettra, en laissant dérouler, de descendre le tronçon sur l'échelle sans trop d'à coups.

Enfin, après avoir, de la cognée et de la scie, fait une entaille que nous jugeons suffisante, les deux hommes descendent. Nous tirons sur le câble dans le sens opposé à la première attache. Rien ne vient, l'entaille n'est pas assez profonde. Les hommes remontent et jouent de nouveau de la scie.

Après deux ou trois autres essais, la tête sectionnée s'incline, en tendant à craquer sa première attache. Pendant que nous maintenons le second câble à deux, un des aides grimpe dénouer le premier.

Sans secousses, la partie coupée glisse le long du tronc et vient buter sur le sommet de l'échelle. Heureusement, car les mains brûlées par le frottement, nous ne pouvions plus tenir.

Les barreaux de l'échelle, brisés un à un par la descente, amortissent la chute et la colonie et son logement arrivent enfin au pied de l'arbre, le trou de pic dans la bonne orientation. Nous n'avons eu qu'à caler avec quelques fagots pour obtenir l'aplomb voulu.

Le tronçon pesant de 250 à 300 kg., nous sommes surpris d'en avoir opéré la descente sans accroc.

La colonie très forte et qui n'a pas souffert de la descente est laissée au pied de l'arbre jusqu'en novembre, où, à l'aide d'un chariot nous l'amenons au rucher.

Là, nous avons constaté que les rayons étaient à bâtisses chaudes. Est-ce défaut d'épaisseur des parois, ou surélévation ? Peut-être pour les deux causes.

Aujourd'hui, après trois ans, la colonie vit toujours et nous a donné plusieurs essaims.

Nous la gardons ainsi à titre de curiosité.

A. Touratier,

Secrétaire général du Syndicat des Apiculteurs du Berry.

A PROPOS DU DÉSARMEMENT DES ABEILLES

Le journal *Sciences et voyages*, de Paris, du 17 novembre 1921, est un peu en retard en donnant la nouvelle sensationnelle du désarmement des abeilles. Ce désarmement a précédé de plusieurs années celui des Allemands, pourtant beaucoup plus nécessaire, puisque, en 1913, le n° 3673 de *l'Illustration*, de Paris, l'annonçait triomphalement à ses lecteurs. (V. *Bulletin*, numéros d'octobre et décembre 1913.) Le journal *Sciences et voyages* doit être bien à court de copie pour se voir obliger de repêcher ce vieux canard qu'on croyait bien mort. Ou bien M. Terrill désarme-t-il vraiment les abeilles tous les dix ans ?

Car c'est bien de M. Terrill qu'il s'agit cette fois encore, de cet habile et ingénieux M. Terrill, qui prend la peine, pour voir ce que ça va donner, de croiser des reines italiennes avec des bourdons de Chypre. Ces enfants ailés des rives méditerranéennes ont-ils donc dû aller jusque dans l'Indiana pour se connaître et faire l'amour ? Peu importe ; le produit est là, et il paraît que, pour ces abeilles merveilleuses, le nectar des fleurs se fait plus suave, car, vous avez bien noté ce fait : les abeilles désarmées produisent un miel plus savoureux. Ça devait arriver : on n'enfante pas des abeilles si extraordinaires sans que le miel des fleurs s'en ressente. Tant mieux ; s'il est meilleur, on pourra proposer de ne pas baisser les prix.

Mais pourquoi M. Terrill trouve-t-il toujours la même chose ? Il y a neuf ans, le journal apicole autrichien le *Bienenvater*, lui conseillait de tenter un croisement de l'éléphant mâle avec une reine d'abeilles, pour donner naissance à une abeille dont la trompe plongerait jusqu'au fond des corolles les plus profondes. Pour une trouvaille, ce serait une trouvaille.

E. Farron.

REINE BOURDONNEUSE OU REINE VIERGE ?

Ce printemps, au premier examen, je trouve dans une de mes ruches du couvain d'ouvrières. Deux ou trois semaines après, à une seconde visite, je ne trouve plus que du couvain de mâles, bien groupé, sur deux rayons. J'ai pensé que ma ruche était devenue orpheline et que les ouvrières pondaient ces mâles, quoique le couvain me parût trop bien groupé.

Il y a quelques jours, je fis voir ma ruche à un apiculteur plus expérimenté que moi ; il trouva une reine, belle, agile, avec des ailes non frangées, et toujours du couvain de mâles seulement. Il dit que deux explications sont possibles. Ou bien la reine que nous avons vue est jeune et n'a pas encore commencé à pondre. Le couvain provient d'une vieille reine. Ou bien cette reine, jeune, est mal conformée et ne peut pondre que des œufs à mâle. J'ai demandé si cette reine est peut-être vierge, et que, empêchée de sortir pour être fécondée par suite du froid et de la pluie persistants, elle est maintenant trop vieille pour être fécondée, mais pond quand même. Les poules pondent, alors même qu'elles ne sont pas en compagnie d'un coq. Peut-être aussi les reines d'abeilles. Mon apiculteur croit ma reine fécondée parce que son abdomen est plus gros que celui d'une reine vierge.

Encore un détail. Le couvain en question se trouve pour la plus grande partie dans des alvéoles à ouvrières. Les abeilles ont seulement allongé les alvéoles.

Que pensez-vous de cela ? La théorie d'après laquelle les abeilles font à volonté d'un œuf quelconque une ouvrière, un bourdon ou une reine, n'est-elle pas quelque peu infirmée ?

Chexbres, 4 mai.

Chappuis.

P.-S. — Je vous dirai dans quelques jours si la première supposition est fondée.

(Réd.). — La fin de l'histoire, c'est que M. C. a remplacé la reine et tout va bien. La première supposition (jeune reine non fécondée vu la durée du mauvais temps) doit être la vraie.

L'ABEILLE CARNIOLIENNE

En lisant l'intéressant article de M. Magnenat-Grobet, paru dans le *Bulletin* de mars, il me revient en mémoire que jadis, il y a quelque quinze ans, je fis connaissance avec la « gentille » abeille de Carniole. Jusqu'alors mon rucher était peuplé d'abeilles noires — race du pays — et de quelques essaims d'abeilles italiennes que j'avais importés directement d'Italie. Naturellement je ne conservai pas longtemps pure cette dernière race et en peu d'années toutes mes colonies furent italianisées. Ces hybrides devinrent tellement agressives qu'il n'était pas possible de visiter une ruche sans être muni d'un voile et d'un bon enfumoir.

Ayant ouï dire par des apiculteurs qui avaient expérimenté la race carniolienne que cette dernière était d'une douceur incomparable, je résolus à mon tour de faire l'essai de cette race. Je fis d'abord venir en avril — je ne me souviens plus en quelle année — trois colonies de Assling, Carniole Supérieure (Autriche). C'était des essaims de l'année précédente, logés dans des caisses de fabrication rudimentaire, longues et très basses. Le lendemain de leur arrivée je procédai au transvasement de ces essaims dans des ruches à cadres, ce qui réussit à merveille. Pour l'apiculteur qui désire faire un accroissement rapide de son rucher, sans avoir recours aux procédés artificiels, l'introduction dans son apier de quelques essaims de carnioliennes aura bientôt réalisé ses désirs,

Ayant expérimenté cette race pendant plusieurs années, je serais en mesure d'en énumérer ici les qualités et les défauts, mais M. Magnenat-Grobet l'a déjà suffisamment fait. Cependant, qu'il me soit permis d'ajouter que tant qu'elle est pure, l'abeille carniolienne ne remplit pas toujours de miel les bidons de l'apiculteur ! L'extrême fécondité de la reine, qui se manifeste très tôt au printemps, se prolongeant presque sans arrêt jusqu'à la fin de la récolte, fait que ces

colonies essaient plusieurs fois pendant la saison et je puis citer le cas d'un essaim primaire, sorti fin avril, qui me donna deux essaims la même année !

Pour élever une quantité si considérable de couvain, une grande partie du nectar que les butineuses apportent à la ruche passe à la nourriture de celui-ci et les colonies arrivent à l'automne avec le corps presque vide de miel. Il m'est arrivé, plus d'une fois, de devoir faire au complet les provisions d'hiver des colonies qui avaient donné des essaims. Naturellement lorsqu'elle est acclimatée et croisée à d'autres races, les reines carnioliennes perdent peu à peu leurs qualités prolifiques pour atteindre un niveau normal et de ce fait les ruches se garnissent, comme par enchantement, d'un délicieux nectar qu'elles operculent presque spontanément.

Montborget, le 18 mars 1922.

Ulysse Torche.

ASSURANCES

Rapport du préposé pour 1921.

Les assurances, accidents et vol répondent à une nécessité ; les cas, peut-être peu nombreux encore, sont cependant plus fréquents que les précédentes années. Les apiculteurs semblent apprécier l'intermédiaire qui les débarrasse de tous soucis une fois la cause entre ses mains. Ils s'estiment heureux si leurs réclamations sont admises, même avec une diminution des prétentions ; mais envoyant cet agent à tous les diables lorsqu'ils se voient déboutés de leurs demandes.

Pendant l'année 1921, les demandes d'indemnités se sont élevées à 16, soit 10 pour les piqûres et 6 pour vols ou déprédations.

Avant de passer à l'énumération des cas qui se sont présentés, qu'il me soit permis de signaler l'exagération manifeste de la plupart des demandes d'indemnité pour piqûres, et ces réclamations sont trop souvent considérées comme équitables par les apiculteurs eux-mêmes. Mais lorsqu'il est réclamé 50, 40, ou même 30 fr. pour avoir reçu quelques piqûres, il est bien permis de réduire un peu ces chiffres, c'est du reste agir pour le plus grand bien de nos intérêts et le bon renom des apiculteurs.

A. — ACCIDENTS.

Les réclamations ont débuté avec le mois de mai.

Le 28, c'était M^{lle} Berclaz, à Sierre, qui ouvrait la série en essayant la douceur des abeilles de notre collègue M. Loye et qui

traduisait la détérioration momentanée apportée à son physique par une demande de 52 fr. 10, sur lesquels il lui en a été octroyé 40.

Le même jour, m'arrivait de Peseux, et apostillée du président de la Côte neuchâteloise, une note à payer de 35 fr. m'apprenant que les abeilles de M. Ph. Thiébaud avaient contribué par leurs piqûres à déformer la figure de M^{me} Jacob. Le cas fut réglé par un versement de 15 fr., ce qui était déjà raisonnable.

Le mois se terminait par une plainte de M. Addor, à Sainte-Croix, qui, en travaillant à proximité du rucher de M. Lassueur, avait été assailli par les abeilles. Cette agression taxée à 26 fr., fut réduite à 15.

Le même cas se présentait le 3 juin pour M. Tröhler, à Renens (Vaud), lequel a vu par de soudaines piqûres, que les abeilles de M. Girardet n'entendent pas qu'on vienne travailler en plein jour à proximité de leur apier. Les 6 fr. 90 que valaient ces piqûres furent immédiatement payés.

Quelques jours plus tard, un collègue, M. Zwahlen, à Gilly, m'informait qu'un de ses voisins, M. Delevaux se plaignait, à bon droit, prétendait-il d'être empêché de faire son travail près du rucher, où il pourrait être piqué. Il désirait donc obtenir une indemnité préalable et équitable en prévision des piqûres qui pourraient être reçues. Notre contrat d'assurance n'ayant pas prévu des cas pareils, force fut de remettre la chose après les piqûres, ce qui ne se présenta pas.

Le 23 juin, M. Vèbre, à Bonfol, fut gratifié d'un certain nombre de piqûres par les abeilles de M. Chapuis, en vaquant à divers travaux dans son potager, d'où quelques jours de repos forcé, indemnisés par 17 fr. 50.

Le 30, M^{lle} Steiner, à La Chaux-de-Fonds, est défigurée par une agression lâche et malhonnête des abeilles de sa belle-sœur et elle estime cette attaque et ses suites à 40 fr., sur lesquels on en a accordé 24.

En consolidant les supports des ruches qu'il venait de transporter à Morgins, M. Heyraud s'est fait aider par M. Granger qui, par suite d'une fausse manœuvre, s'attira de nombreuses piqûres, pour lesquels il reçut 20 fr., sur les 30 qu'il aurait désiré avoir.

Le 14 août, à Hermenches, un jeune enfant fut assailli par les abeilles de M. Th. Fiaux, en passant à proximité du rucher. On réclamait 18 fr. pour soins donnés ; il en fut accordé 15.

Enfin, pour clore la série, le 3 septembre M. Jeannet, horloger aux Petits-Ponts (Neuchâtel), se voyait dans l'impossibilité de travailler par suite de piqûres reçues des abeilles de M. Sandoz, ce qui occasionnait une demande de 6 fr. pour le temps perdu ; ils lui furent accordés.

Résumé.

M ^{lle} Berclaz, à Sierre,	(demande) 52 fr. 10	(payé) 40 fr.
M ^{me} Jacob, à Peseux,	» 35 fr.	» 15 fr.
M. Addor, à Sainte-Croix,	» 26 fr.	» 15 fr.
M. Tröhler, à Renens,	» 6 fr. 90	» 6 fr. 90
M. Vèbre, à Bonfol,	» 17 fr. 50	» 17 fr. 50
M ^{lle} Steiner, à La Chaux-de-Fds,	» 40 fr.	» 24 fr.
M. Granger, à Morgins,	» 30 fr.	» 20 fr.
Enfant Fiaux, à Hermenches,	» 18 fr.	» 15 fr.
M. Jeannet, aux Petits-Ponts,	» 6 fr.	» 6 fr.

B. — VOLS - DÉPRÉDATIONS.

En janvier, un ouragan épouvantable causa de grands dégâts dans la vallée de Bagnes. Durant l'orage, un coup de vent plus violent que les autres renversa complètement le rucher de M. J. Magnin à Médières, petit hameau aux environs de Chables. Le cyclone passé, on procéda au sauvetage de ce qui pouvait rester des ruches et une demande d'indemnité me fut adressée. Malheureusement notre contrat d'assurance exclut les cas de force majeure (incendie, vent, inondation), de sorte que M. Magnin fut débouté de sa demande. La perte qu'il éprouva de cet accident fut cependant moins grande qu'on pouvait le craindre.

En janvier également, M. Gaillard, à Veytaux, s'aperçut que ses ruches avaient été visitées par des gens mal intentionnés, lorsqu'au printemps il se rendit à son rucher situé à quelque distance de sa demeure. Dans l'une, 3 cadres avaient été enlevés et un grand nombre d'insectes avaient succombé au froid. Il estimait les dommages à 100 fr. ; somme qui lui fut payée peu après.

Lorsque M. Cheseaux, à Genève, fit la première visite de ses ruches en mars dernier, il ne vit d'abord rien d'anormal ; mais lorsqu'il ouvrit les habitations, il constata qu'un inconnu avait enlevé tout l'intérieur de l'une d'entre elles, puis qu'une seconde et une troisième avaient été traitées de même, ce qui lui occasionnait une perte sérieuse. L'indemnité qui lui fut accordée pour ces vols s'éleva à 240 fr.

A Chavannes sur Moudon, un mauvais plaisant pensa bien faire en fermant complètement le trou de vol de deux des ruches de M. Duc. Les ruchées furent étouffées et 100 fr. furent accordés à cet apiculteur pour l'indemniser de cette perte.

Les promeneurs causent souvent des dégâts par leur imprudence ; c'est ainsi qu'en jetant une allumette encore enflammée, l'un d'eux occasionna un incendie d'herbes sèches et de buissons, qui détruisit

complètement une des ruches du rucher de M. Secret, à Avully, et en endommagea gravement plusieurs autres. Les dégâts furent estimés à 279 fr. que l'assurance n'a pu couvrir, malheureusement pour notre collègue.

A Sornetan, dans le Jura bernois, c'est au tour de l'eau de commettre des méfaits. Le 21 septembre, un orage occasionnait une crue subite de la Sorne. Malgré ses précautions, M. Kunz vit ses ruches emportées par un flot impétueux, qui brisant les clôtures, arrachant les palissades, ravageait tout sur son passage. De sept ruches, une seule, mais vide, put être retrouvée. Les dégâts sont élevés, de 900 à 1000 fr. Il est regrettable que l'assurance ne puisse venir en aide à ce collègue si éprouvé.

Résumé.

M. Magnin, Chable, rucher renversé par le vent	—
M. Gaillard, Veytaux, vol de rayons	fr. 100.—
M. Cheseaux, Genève, vol de rayons	» 240.—
M. Duc, Chavannes, trous de vol fermés	» 100.—
M. Secret, Avully, incendie de ruches	—
M. Kunz, Sornetan, rucher détruit par l'eau	—

Le préposé : *L. Forestier.*

PIQUIRE D'ABEILLE

Je fus appelé dernièrement à visiter quelques colonies d'abeilles que l'on croyait malades dans la montagne, au-dessus de Vouvry. La maîtresse de la maison m'offrit des gants pour cette opération, attention délicate que je déclinai poliment. Après le travail, on me fit entrer dans la maison, où l'on se mit à causer apiculture ; ce fut alors que je compris pourquoi l'on faisait usage de gants pour visiter les ruches : L'apiculteur d'un certain âge et d'un tempérament maladif, me raconta que l'une de ces dernières années, il se vit piquer par une abeille au pouce de la main droite ou gauche, et aussitôt il se produisit une enflure qui envahit tout son corps, à tel point qu'il étouffait ! Grand émoi dans la maison parmi les membres de la famille toute désorientée, à plusieurs lieues d'un médecin, lorsque la mère plus avisée prépara à la hâte un bain de pieds aussi chaud que son mari put le supporter. L'effet fut instantané, l'enflure disparut immédiatement ; il n'en resta qu'un peu autour de la piqure.

Ce cas m'a paru assez intéressant pour en faire part aux lecteurs du *Bulletin* qui pourraient à l'occasion en faire leur profit. *O. V.*

RAPPORT SUR LE CONTROLE DU MIEL EN 1921

L'institution de l'Office du miel a remis en honneur le contrôle. Ce dernier, après deux ans de relâche, enregistre en 1921, sa dixième année d'existence, le plus grand nombre d'adhérents, conséquence de l'obligation du contrôle pour les membres désirant passer par l'intermédiaire de l'Office pour la vente de leurs miels.

25 sections sur 31 ont demandé le contrôle, dont voici les résultats :

	Nombre d'apiculteurs	Nombre de ruches	Nombre de kg. contrôlés
1. Lausanne	36	704	8647
2. Morges	10	115	1590
3. Nyon	30	837	7780
4. Côte vaudoise	2	56	890
5. Bière	3	16	230
6. Les Alpes	5	213	1350
7. Haute-Broye	4	20	249
8. Jorat	7	67	966
9. Moudon	5	52	472
10. Lucens	1	12	75
11. Basse-Broye	8	172	950
12. Avenches	2	18	100
13. Menthue	12	189	668
14. Gros de Vaud	4	84	570
15. Cossonay	22	397	3960
16. Orbe	33	461	6305
17. Grandson	14	220	2975
18. Genevoise	9	317	2459
19. Valaisanne	23	501	6614
20. Côte neuchâteloise	17	343	4065
21. Montagnes neuchâteloises	3	59	910
22. Val-de-Travers	7	83	1465
23. Jura-Nord	17	293	3410
24. Erguel-Prévôté	4	69	760
25. Pied du Chasseral	4	136	1870
	<u>282</u>	<u>5434</u>	<u>59330</u>

soit une moyenne en chiffres ronds de 11 kg. par ruche et 210 kg. par apiculteur. La moyenne par ruche varie de 1 kg. 4 chez un apiculteur de la Menthue à 44 kg. 4 chez un du Jura-Nord. Dans les sections, la moyenne par ruche varie de 17 kg. 6 au Val-de-Travers à 3 kg. 5 à la Menthue. C'est le Pied du Chasseral qui obtient la plus forte moyenne par apiculteur 467 kg. ; tandis qu'Avenches n'enre-

gistre que 50 kg. Lausanne vient en tête pour le nombre d'apiculteurs et kilos de miel contrôlés. Nyon tient le record par le nombre de ruches.

6 sections n'ont pas participé au contrôle. Ce sont : Payerne, le Pays-d'Enhaut, la Fribourgeoise, l'Abeille fribourgeoise, la Gruyère et le Val-de-Ruz. Pour quelles raisons ? Nous l'ignorons.

Le contrôle appartenant maintenant aux sections, le contrôleur en chef ne se déplaçant plus pour présider le jury de chaque section, la façon dont les contrôles se sont effectués ne nous est ainsi connue que par les rapports qui nous sont parvenus.

Nous en reproduisons ici quelques extraits :

Section d'Orbe. — Tous les échantillons ont été admis comme miel bon, sauf le numéro 26 qui contient des particules de miel cristallisé.

Section genevoise. — Tous les échantillons nous ont parus renfermer du miel normal, pur, généralement très propre, de bonne qualité.

Malheureusement les maturateurs font encore défaut chez bien des apiculteurs.

Section valaisanne. — A part quelques échantillons, laissant à désirer sous le rapport de l'épuration, tous sont très satisfaisants et d'excellente qualité.

Il est regrettable que nous nous soyons trouvés dans l'obligation de renoncer à envoyer un contrôleur auprès de chaque apiculteur pour prendre sur place les échantillons et se renseigner sur l'état des ruches, des ustensiles, etc., personne n'ayant voulu se charger de cette besogne rendue difficile à cause de l'étendue de la section et des distances considérables à parcourir pour une finance dérisoire ; en conséquence nous nous sommes bornés à envoyer les bocaux aux apiculteurs en les priant de les retourner avec réponses exactes aux questions qui les concernaient.

Pour avoir ainsi dérogé au règlement, nous avons en son temps adressé nos observations à M. Heyraud, président de la Section.

Section de Nyon. — L'échantillon numéro 10 est de couleur jaune paille, il se trouble déjà par la granulation, malgré son état très liquide. Tous les échantillons ayant été durant 72 heures dans un local à température égale, le jury à l'unanimité déclare que la densité est trop faible et donne la note insuffisant. Le numéro 58 est un miel qui n'est pas propre, il contient des corps étrangers quoique ayant été pris dans le fond d'un bidon. La propreté est insuffisante, ce que confirment les notes du contrôleur sur les ruches et les ustensiles. Le jury donne la note conditionnellement bon.

(A suivre).

Aug. Chapuisat, Chef du contrôle.

SEMAINE D'APICULTURE A MARSEILLE

D'après une décision de la Commission des Congrès de Marseille prise dans une réunion du 27 décembre 1921, l'exposition nationale d'apiculture est définitivement fixée à la date du 16 au 24, et le VI^{me} Congrès international d'apiculture au 18 - 21 septembre 1922.

En 1922, il y aura seize ans qu'il ne se sera pas produit d'exposition coloniale en France. Après la clôture de celle de 1906 qui avait attiré à Marseille des centaines de mille de visiteurs français et étrangers, les pouvoirs publics se préoccupèrent de donner une suite décennale à cette éclatante manifestation des richesses économiques des Colonies françaises. La guerre vint suspendre ce projet, et ce n'est qu'en 1922 qu'il pourra être mis en exécution. L'exposition coloniale qui avait en 1906 une superficie de 23 hectares, s'étendra en 1922 sur plus de 36 hectares.

Des pavillons spacieux et des terrains de culture spécialement aménagés seront réservés à l'horticulture, aux concours floraux, maraîchers et agricoles, très intéressants dans une région qui fournit tous les marchés du monde des produits embaumés de ses jardins et de ses succulentes primeurs. C'est dans ces pavillons que se tiendront les expositions temporaires qui se suivront, et dont celle d'apiculture prendra la semaine du 16 au 24 septembre.

Une vaste et confortable Salle des Congrès, de conférences et d'auditions, est annexée au Grand Palais. C'est que l'exposition coloniale sera l'occasion de nombreux Congrès se rapportant aux différentes branches de l'activité humaine. Il y aura spécialement quatre grands Congrès nationaux, relatifs à la Santé, à la Production, à l'Outillage et à l'Organisation des colonies. D'autres congrès s'appliqueront à la vie économique et intellectuelle de la France et de l'étranger, aux manifestations patriotiques, aux sciences, aux lettres et aux arts. Le congrès international d'apiculture prendra rang parmi ces congrès, et il aura lieu pendant la grande semaine d'apiculture, dans les journées du 18 au 21 septembre.

Telles sont, dans leurs lignes fondamentales, les dispositions générales et l'organisation de l'exposition Coloniale de Marseille et des expositions temporaires qui se suivront, ainsi que les congrès, de semaine en semaine. Ces dispositions en laissent présumer à la fois le caractère grandiose et l'ingénieuse variété.

N.-P. Kunnen,

Vice-Président du Comité permanent
des Congrès internationaux d'apiculture.



Rucher à 1000 m. d'altitude le 15 janvier 1922 : 40,000 têtes de petit bétail ensevelies sous la neige.

COMMENT REPEINDRE UNE RUCHE HABITÉE.

(Réponse à la question N° 4.)

Pour repeindre une ruche habitée, le plus simple est de transvaser momentanément la colonie, avec ses rayons, dans une autre habitation ; à défaut de ruche vide, deux hausses superposées, une boîte à cadres ou à essaim assez spacieuse, voire une simple caisse d'emballage aménagée de manière à pouvoir y suspendre les rayons, peuvent remplir le même office.

Mais il est aussi possible de peindre une ruche peuplée, sur place, sans recourir au transvasement. Dans ce cas, il est tout indiqué de faire ce travail par un temps chaud.

Pour le chapiteau, qui peut à ce moment s'enlever sans aucune crainte de refroidissement de la ruchée, rien de particulier à signaler, puisque l'apiculteur aura la faculté d'opérer hors des atteintes des insectes. Le peinturage du corps de ruche — tout au moins des parois latérales et postérieure — ne présentera pas davantage de difficultés. Mais pour l'avant, c'est autre chose ; des précautions sont nécessaires tant pour éviter que les occupantes ne viennent s'engluer sur la couche fraîchement passée que pour ne pas essuyer trop de piqûres, l'odeur dégagée par la couleur à l'huile rendant les abeilles de mauvaise humeur. Le bon sens commande donc de n'entreprendre cette face que vers la fin de la journée. Enfin, pour le plateau, il faut tout simplement l'ôter et le remplacer par une large planche débordant la ruche de tous côtés (couverture de caisse, planche à laver, porte quelconque, etc.). Reposant ainsi sur ses trois feuillures de base, la ruchée disposera d'un trou de vol de belles proportions, qui facilitera du même coup et le peintre

en train de vernir la partie antérieure, et les abeilles qui ne s'apercevront guère de la peinture. Le plateau enlevé pourra alors être bien nettoyé, enduit à nouveau et remis en place une fois complètement sec.

Ce moyen n'est certainement pas l'idéal ; nous lui préférons de beaucoup le transvasement. En effet, il demande des ménagements, donc plus de temps que celui-ci ; ensuite, nous doutons fort que le peintre improvisé ait la patience de faire les deux ou trois couches successives qui seraient nécessaires ; enfin, pour faire de la bonne besogne, il faudrait que l'ancienne couleur fût raclée ou mieux totalement enlevée par un lessivage copieux à la potasse, chose qui devient impossible si la ruche n'est pas vidée.

Pour ne pas trop déconcerter les butineuses, il est prudent de choisir la nouvelle teinte dans les tons qui se rapprochent le plus de la couleur primitive de leur logis.

Du 21 avril 1922.

A. Porchet.

NOUVELLES DES SECTIONS

Société d'Apiculture de Lausanne

Assemblée générale d'été le 9 juillet 1922 ; le lieu et l'heure paraîtront dans le numéro de juillet. Les membres de la Société qui désirent faire contrôler leur miel doivent s'inscrire auprès du président avant le 20 juin pour la première récolte. Le prix de base officiel a été fixé par l'assemblée de la Romande, à 3 fr. 50.

* * *

Jura Nord

Une conférence aura lieu à Montvoie, bureau des douanes, le 11 juin, à 2 ½ h. (14 ½ h.). Sujet : L'apiculture en général, par Jos. Saunier.

NOUVELLES DES RUCHERS

E. R., Cartigny, le 2 avril 1922. — Vraiment c'est un temps bien choisi pour vous donner des nouvelles du rucher ! Le vent hurle par la moindre fissure, la pluie grésille contre les vitres et je n'ai pas même le courage de sortir pour aller relever la hauteur de chute de la bascule depuis fin octobre 1921. Les quelques rares beaux jours de mars m'ont permis de jeter un furtif coup d'œil sur mes vingt-quatre colonies et j'ai constaté qu'en général les populations sont restées assez fortes ; qu'il ne manque pas de reine et qu'il y a en moyenne trois à quatre cadres occupés par des plaques de couvain d'environ 150 cc² ; les provisions peuvent suffire à condition que la pluie cesse et que la chaleur vienne. Maladies ? patience, ne nous vantons pas trop vite, tout cela peut encore venir. Celle dont je n'ai pu me défaire depuis vingt-deux ans et qui régulièrement me joue un tour, c'est la difficulté de tuer une reine au bon moment ; c'est affaire de caractère mais ne doit ni s'excuser ni se perpétuer. Encore cette année j'ai là quatre à cinq colonies qui sont plus faibles et je sais pourquoi ; pendant la belle saison 1921 j'ai souvent visité ces ruches et noté sur le livre de bord : reine 1919 à changer... puis, voyant la reine, j'ai reculé au dernier moment... c'est si dommage de tuer une reine... l'expérience ne sert de rien et me voilà encore avec quelques non-valeurs en perspective pour 1922. Mes ruches étant

placées sur deux rangées, en nombre à peu près égal, il serait plus logique d'instituer un membre général par rang et par année ; premier rang deux pas en avant ! Clic ! guillotine ! l'année suivante le tour à la deuxième rangée. Ce qui est curieux c'est que l'on vante avec fierté et justice une jeune reine bien prolifique ! Hein, mon vieux, crois-tu qu'elle travaille celle-là, on voit que je lui ai changé sa reine l'an dernier ! pourquoi ne l'avoir pas fait où besoin s'en faisait sentir ?

Voilà, justement, pourquoi ?

* * *

Nouvelles de Coffrane, le 3 avril 1922. — L'hivernage s'est bien passé ; une seule colonie manque à l'appel, non pas faute de nourriture, mais parce que j'avais voulu faire un essai en l'hivernant sur des bâtisses, parallèles à l'entrée. A côté de cela cette ruche avait été choisie par les mésanges pour leur fournir la nourriture, aussi y a-t-il eu sans cesse dans cette ruche un trouble qui devait la conduire à sa fin. Je ne puis dire encore si toutes les autres ruches sont en ordre ; j'en doute un peu, et même je soupçonne de l'orphelinage, mais je n'ai pas osé, même par les beaux jours dont nous avons joui, porter une main sacrilège sur le sanctuaire. Et pendant ces beaux jours j'ai vu les abeilles butiner entre autres sur les hellébore.

* * *

G. Contesse, Daillens, le 8 avril 1922. — Jeudi 6 avril, j'ai pu faire la visite presque complète de mon rucher composé de quarante colonies logées dans des ruches Dadant-Blatt, n'en possédant pas d'autres systèmes. C'est avec une certaine appréhension que je me suis mis à l'ouvrage, car jamais je n'ai eu fait la première visite aussi tardivement. J'ai toutefois constaté un hivernage parfait, un décès avec abondantes provisions, et deux orphelines possédant des reines de 1921, tel est le bilan concernant les colonies. Les orphelines seront remises en état par ma ruche « conserve de reines à quatre compartiments de quatre cadres normaux », laquelle est en très bonne posture et me sortira d'embaras ; pas trace de dysenterie, mortalité insignifiante, consommation faible, encore assez de provisions pour attendre la floraison des arbres fruitiers. Mais..... un point noir au tableau, est que, depuis vingt-sept ans que je m'occupe d'apiculture, jamais je n'ai trouvé mes ruches avec si peu de couvain ; elles en ont de l'operculé, mais la ponte a été complètement arrêtée par ce retour de froid et cette série de jours pluvieux, ou pour mieux dire neigeux. Conclusion : ruches faibles ou tardives pour la première récolte, à moins que la température ne s'améliore subitement.

* * *

L. Mouche, La Ferrière, le 8 avril 1922. — Les nouvelles des ruchers à une grande altitude sont franchement mauvaises. Partout on signale une énorme mortalité, principalement pour les ruches peu exposées au soleil et en plein air. Nombreuses sont celles qui laissent des traces de dysenterie. J'en ai même deux, formées l'année dernière, avec de jeunes reines, très fortes à l'automne, qui sont totalement perdues. C'est la première fois, depuis que je fais de l'apiculture, que tel accident m'arrive.

Par contre, les colonies logées en ruches suisses dans pavillon et exposées au soleil ont mieux hiverné et se développent normalement, malgré la température défavorable. Les 6 et 7 mars nos butineuses ont fait de bonnes sorties, dont elles avaient grand besoin, mais depuis la neige recouvre le sol et ce n'est qu'aujourd'hui 8 avril que nous en sommes débarrassés. Les crocus ont poussé sous un manteau blanc

et n'attendent que le premier rayon de soleil pour ouvrir leurs corolles. Mais hélas ! la pluie tombe toujours avec une monotonie désespérante.

Pendant cette réclusion forcée, mes ruches en pavillon ont été approvisionnées en eau très régulièrement et en ont fait une consommation abondante. Elles en ont pris jusqu'à la contenance d'un verre à vin ordinaire en trois ou quatre jours ; aujourd'hui moins, ce qui laisse à supposer que la ponte a fortement diminué, si non cessé totalement.

Cet hiver, à la montagne, il y aura d'intéressantes comparaisons à faire entre les systèmes de ruches, les pavillons et les ruches en plein air. J'aurai probablement l'occasion d'y revenir plus tard, lorsque le temps m'aura permis une visite approfondie de toutes mes colonies.

La méthode d'introduction que j'ai signalée dans le dernier *Bulletin* était déjà employée il y a quelque trente ans, par un de nos maîtres en apiculture, notre regretté M. Ruffy, à Delémont.

Aujourd'hui, le journal de nos collègues de la Suisse allemande en parle comme d'une découverte récente et les rapports de ceux qui en ont fait l'essai sont concluants.

M. Hauert, instituteur, à Niedergöesgen, près Schoenenwerd, a introduit l'année dernière six reines de cette manière et toutes ces introductions ont parfaitement réussi. Je n'en doute pas !

Pour la prochaine campagne, qu'on abandonne les cages ! Il suffit d'enlever la vieille reine et sept jours plus tard, de laisser courir la nouvelle par-dessus les rayons, en soulevant une planchette. C'est simple et c'est sûr.

Pont

avec ressorts spéciaux pour charrier les abeilles et pouvant s'adapter sur n'importe quel char, est à VENDRE. Ecrire sous « PONT » poste restante, PRILLY.

RUCHES D.-B.

APICULTEUR, achetez vos ruches chez Gust. BAUMGARTNER, rue de Lausanne 33, Renens. Il vous les livre complètes pour Fr. 38 — Avec matelas nourrisseur Fr. 43. — Cadres Fr. 20. — le %. Travail soigné. 23022

Chasse-abeilles

Demandez le Chasse-abeilles à 2 issues fonctionnement garanti : PRIX 60 ct. Plus de 5000 vendus. S'adresser à M. HEYRAUD, apicult., St-Maurice.

Miel récolte 1922

On recevrait des offres pour miel pur du pays, 1^{re} récolte 1922. Indiquer prix, conditions et provenance sous chiffres A. 450 L. aux Annonces-Suisses, S. A. Lausanne. 23111

Essaims

On demande à acheter de suite trois à quatre bons essaims, race noire si possible, à défaut italienne.

S'adresser à

M. Nestor DUCOMMUN
Brenets, Cant. Neuchâtel.

Extracteur à miel

Voir description et cliché dans le BULLETIN n° 9, 1921

Prix Fr. 80. —

par appareil complet contenant 4 cadres de hausse. 23112

H. KIRCHHOF,
Corgémont.

Etablissement d'apiculture, Ch. JAQUIER, Bussigny.

Ruches. ^{ts} types, construction soignée, complètes, peintes, nourrisseur dans le matelas système **Jaquier**, au plus bas prix. Apiculteurs ne vous donnez pas la peine de refondre vos vieux rayons. Envoyez-les à mon établissement vous obtiendrez le double de rendement Fr. **1.40** le kg. de cire obtenue. Gaufrage façon Fr. **1.50** le kg. Cire gaufrée à la presse Rietsche ne s'effondrant pas Fr. **5.30** le kg. Tél. 35.

Apiculteurs

Faites vos commandes de cire gaufrée à la maison **ULDRY**, fabricant, **Vevey**, rue du Collège.

Cire gaufrée, moyenne et épaisse, à 5 fr. 50 le kg.

Cire gaufrée, mince p^r hausse, à 6 fr. le kg.

Rabais à partir de 5 kg.

J'achète la cire fondue pour abeilles de 3 à 3 fr. 50 le kg. ; vieux rayons de 50 à 80 cent. le kg. 23091

REINES race Martha

livrées station de destination à VENDRE aux prix fixés officiellement.

Adolf URFER

éleveur de reines,

Busswil (Seeland, Berne)

Joindre aux demandes un timbre pour la réponse. 23024

Apiculteurs!

Comme successeur du défunt Capt. Silvio Galletti, apiculteur suisse à Tenero, Tessin, j'ai toujours des abeilles pure race italienne, ainsi que reines, à vendre. J'assure mes collègues de les servir à souhait. 23088

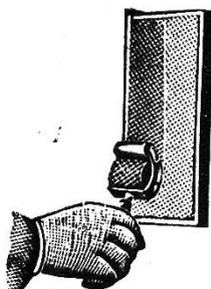
Ad. Télégraphique :

Brack Reazzino

Ulrich Brack, Gudo, Tessin.

Aux apiculteurs

Miel nutritif en plaques pour abeilles la meilleure et la plus fortifiante conserve de nourriture pour le développement des ruchers au printemps. Marchandise de première qualité, livrable en plaques de 1/2 et 1/3 grandeur, cadre suisse. Fabrique de confiserie **A. HUTMACHER, Stalden i/E.** S'adresser pour le canton de Neuchâtel à **M. G. Rickli**, rue Neuve, 7, La Chaux-de-Fonds.



D'un maniement facile et agréable, le

Rabot à désoperculer

(à réchauffer dans l'eau chaude). simplifie considérablement le travail et ouvre proprement les rayons de miel. 23101

Prix : fr. 6,50.

J. Arter, Ober-Engstringen

Canton de Zurich.

MANUFACTURE DE MATÉRIEL APICOLE

Ruches, Abeilles, 23103

Cire gaufrée,

Extracteurs,

Outillage, etc.

Livraisons rapides.

Catalogue gratis et franco.

RONCON Frères,
à Tonnerre (Yonne), France.